



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 56 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2009/64)**, pour examen à sa soixante-quatrième session au titre du point 56 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2009/238 du Conseil économique et social.

* A/64/150.

** Le document E/2009/80 a été distribué à part.

